

Dossier de déclaration d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**Atelier automobile multimarques SODAUTO
SODAUTO SA
Commune de Nouméa**

CAPSE 2021-10870-01_DD-rev1

Décembre 2023

Dossier au titre du code de l'environnement de la province Sud

SODAUTO

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex

Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

Titre : Dossier de déclaration ICPE – Atelier automobile multimarques SODAUTO

Demandeur : SODAUTO SA

Destinataire(s) : DDDT (3 exemplaires imprimés et 1 numérique pour l'administration, 1 exemplaire papier et 1 numérique pour le client)

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev 1	14/12/2023	J. VILANOVA	C.DELORME	C.DELORME	C.DUMANT	Prise en compte commentaires DIMENC
Rev0	23/02/2022	ML.HNACEMA	C.DELORME	C.DELORME	C.DUMANT	Etablissement
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

SOMMAIRE

FORMULAIRE DE DECLARATION	4
ANNEXE I RIDET DE LA SOCIETE.....	5
ANNEXE II KBIS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	6
ANNEXE III PLAN DE SITUATION.....	7
ANNEXE IV PLAN ORIENTE – PERIMETRE DES 100M.....	8
ANNEXE V PLAN DE DISTRIBUTION.....	9
ANNEXE VI NOTE DE DIMENSIONNEMENT DU FUTUR DSH.....	10
ANNEXE VII FICHE TECHNIQUE DU DSH ET SCHEMA D'EVACUATION DES EAUX DES AIRES DE LAVAGE.....	11
ANNEXE VIII PLAN DE SECURITE INCENDIE	12
ANNEXE IX DEROGATIONS.....	13

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

FORMULAIRE DE DECLARATION

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papier accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.

Direction du développement durable des territoires
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Email : 3dt.contact@province-sud.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

La liste des pièces constitutives du dossier est disponible à la fin du présent formulaire (page 4).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____ Date de réception : |_____| / |_____| / |_____| |____|

Déclaration jugée : Complète Incomplète

Inspecteur : _____

* EXPLOITATION CONCERNÉE : _____

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

* Commune : _____

* Zone PUD : _____

* N° rue / N° lot et nom lotissement : _____

* Références cadastrales : _____

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : _____ Y : _____

IDENTITÉ DU DÉCLARANT

Vous êtes un particulier

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du déclarant : _____

Vous êtes une personne morale

* Raison sociale : _____

Dénomination commerciale : _____

* Forme juridique : _____

* Adresse du siège social : _____

* N° de Ridet N° RC N° RM N° RA : _____

Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du signataire : _____

Responsable du suivi du dossier (si différent du signataire)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Fonction : _____

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER (si différent du signataire)

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

* ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
		D : régime de déclaration NC : activité non classée

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Si la présidente de l'assemblée de province ou son représentant estime que l'installation projetée ne figure pas dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, elle en avise l'intéressé.
- Si elle estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, la présidente de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'elle fixe.
À défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

*J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma déclaration (demande de compléments, récépissé de déclaration...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante _____

et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

Oui Non

✓ J'atteste avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier énumérées en page 4 du présent formulaire.

* Fait à _____, le (jj/mm/aaaa) _____

* Signature du déclarant :

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

*Champs obligatoires

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)
6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

À fournir en 2 exemplaires papiers et 1 exemplaire numérique

Attention : Les cartes et plans en version numérique doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- Formulaire de déclaration dûment complété
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Un justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Colonne
réservée à
l'administration

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

ANNEXE I

RIDET DE LA SOCIETE

SITUATION AU REPERTOIRE RIDET

A la date du vendredi 8 décembre 2023

SODAUTO
BP D 4
98849 NOUMEA CEDEX

Situation de l'entreprise	Inscrite, immatriculée au Ridet depuis le 28/03/1988
Numéro RID	0 194 464
Désignation	SODAUTO
Sigle, Nom commercial	SODAUTO
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Situation de l'établissement	Immatriculé le 28/03/1988, déclaré actif au 24/03/1988
Numéro RIDET	0 194 464.001
Enseigne	SODAUTO
Adresse	115 route Territoriale n°14 Aérodrome Nouméa
Activité principale exercée (APE)	Commerce de détail de véhicules automobiles
Code APE	45.11Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
Activités secondaires éventuelles	•Commerce de détail de pièces détachées automobiles •Réparation automobile

IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.

En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).

Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'ISEE, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

ANNEXE II

KBIS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 6 octobre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	194 464 R.C.S. Nouméa
<i>Date d'immatriculation</i>	24/03/1988
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SODAUTO SA
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	25 000 000,00 Franc CFP
<i>Adresse du siège</i>	Nouméa RT 14 Magenta Nouméa (NOUVELLE-CALEDONIE)
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 23/03/2087
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	HOLDING GROUPE JEANDOT
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	Portes de Fer, 218 RT 14 98800 Nouméa
<i>Numéro et lieu d'immatriculation</i>	251 603

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	KPMG AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	3 rue Ernest Massoubre, Immeuble Koneva Baie de l'Orphelinat 98800 Nouméa
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	457 358 RCS

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	LE MAITRE Jacques
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 26/02/1959 à PONT L'ABBE (29)
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	3 rue Ernest Massoubre, Immeuble Koneva Baie de l'Orphelinat 98800 Nouméa

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Nouméa RT 14 Magenta Nouméa (NOUVELLE-CALEDONIE)
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes opérations financières quelconques, et plus spécialement, celles sur les titres ; l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières, immobilières etc...
<i>Date de commencement d'activité</i>	24/03/1988
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

<i>Adresse de l'établissement</i>	37 rue Galliéni 98800 Nouméa
-----------------------------------	------------------------------

N° de gestion 1988B06066

Activité(s) exercée(s)

La société exploite un fonds de commerce de commercialisation de pneumatiques de marque MICHELIN.

Date de commencement d'activité

21/09/1998

Adresse de l'établissement

45 Avenue de la Victoire 98800 Nouméa

Enseigne

RENAULT MINUTE

Activité(s) exercée(s)

La société exploite un fonds de commerce de prestation de station service selon concept RENAULT minute.

Date de commencement d'activité

21/09/1998

Adresse de l'établissement

9 lotissement Artisanal - Section Pouembout Rive Droite 98825 Pouembout

Enseigne

SODAUTO INDUSTRIEL NORD

Activité(s) exercée(s)

Atelier de véhicules industriels.

Date de commencement d'activité

22/09/2016

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation personnelle

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention*

L'interessé n'est ni en redressement ni en liquidation judiciaire.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 9 janvier 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	251 603 R.C.S. Nouméa
<i>Date d'immatriculation</i>	30/01/1990
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	HOLDING GROUPE JEANDOT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	10 000 000,00 Franc CFP
<i>Adresse du siège</i>	98800 Nouméa
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations financières quelconques et, plus spécialement celles sur les titres, l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la régie, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles mobilières, immobilières etc... Elle peut notamment : acheter, souscrire, ou acquérir, de quelque manière que ce soit, émettre, placer, vendre, ou négocier des parts, actions, et valeurs de toutes sortes, constituer toute association, société, compagnie et entreprises qu'elles qu'en soient les objets : assurer en se portant garante ou autrement, la souscription d'une partie quelconque de leur capital, et payer ou recevoir toute commission, courtage, ou autre rémunération résultant de ces opérations : offrir son aide financière et son assistance technique et informatique de quelque manière et sous quelque forme que ce soit à toute filiale, société ou entreprise dans laquelle elle possède une participation. ²
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 29/01/2089
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président - Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	JEANDOT Johanna
<i>Nom d'usage</i>	BOILEAU
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/09/1974 à Nouméa
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	103 route de l'Anse Vata 98800 Nouméa

Vice-président - Administrateur - Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	JEANDOT Pascal Didier
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 27/03/1958 à Lyon
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	Faubourg Blanchot, Lotissement des Santals N° T11 98800 Nouméa

Président du conseil d'administration - Administrateur - Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	JEANDOT Laurent
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 11/10/1970 à Lyon
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	rue sidence du Golf de Tina, lot N°22 98800 Nouméa

Administrateur - Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	BOILEAU Sacha
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 01/03/1971 à Brisbane (AUSTRALIE)
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	103 route de l'Anse Vata 98800 Nouméa

N° de gestion 1990B06028

Administrateur - Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	BRUNNER Rémi
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 25/02/1964 à AUCHEL
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	15 rue du 5 mai 98800 Nouméa

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT CALEDONIE
<i>Forme juridique</i>	Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	6 rue Jean Jaurès Immeuble Le Grand Théâtre BP 4049 98846 Nouméa
<i>Numéro et lieu d'immatriculation</i>	329 862

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	KPMG AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	85 avenue du Général de Gaulle - Immeuble Carcopino 3000 BP 2353 98846 Nouméa
<i>Numéro et lieu d'immatriculation</i>	457 358

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	TEYSSIER Daniel Jacques José
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/10/1957 à Avignon
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	10 rue Jules Garnier Port Plaisance 98800 Nouméa

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	LE MAITRE Jacques
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 26/02/1959 à Pont l'Abbe
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	85 avenue du Général de Gaulle Immeuble Carcopino 3000 98800 Nouméa

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Nouméa Portes de Fer, 218 RT 14 Nouméa (NOUVELLE-CALEDONIE)
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes opérations financières quelconques et, plus spécialement celles sur les titres, l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la régie, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles mobilières, immobilières etc... Elle peut notamment : acheter, souscrire, ou acquérir, de quelque manière que ce soit, émettre, placer, vendre, ou négocier des parts, actions, et valeurs de toutes sortes, constituer toute association, société, compagnie et entreprises qu'elles qu'en soient les objets : assurer en se portant garante ou autrement, la souscription d'une partie quelconque de leur capital, et payer ou recevoir toute commission, courtage, ou autre rémunération résultant de ces opérations : offrir son aide financière et son assistance technique et informatique de quelque manière et sous quelque forme que ce soit à toute filiale, société ou entreprise dans laquelle elle possède une participation.
<i>Date de commencement d'activité</i>	30/01/1990
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

N° de gestion 1990B06028

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention n° 2319 du 24/06/2005*

Fusion-absorption

Absorption de la SOCIETE DES AUTOMOBILES, TRACTEURS ET
MATERIEL AGRICOLE "SATMA" RCS 015305 avec effet rétroactif au
1/7/2004

- *Mention n° 13163 du 29/12/2011*

Date d'effet : 20/06/2005

Par ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Mixte de Commerce de
NOUMÉA en date du 27 décembre 2011, la société a été autorisée à bénéficier
d'un délai supplémentaire d'un mois pour la convocation de son assemblée
générale ordinaire annuelle dans les conditions prévues par la loi. L'assemblée
prorogée devra être réunie au plus tard le 31 janvier 2012.

Le Greffier

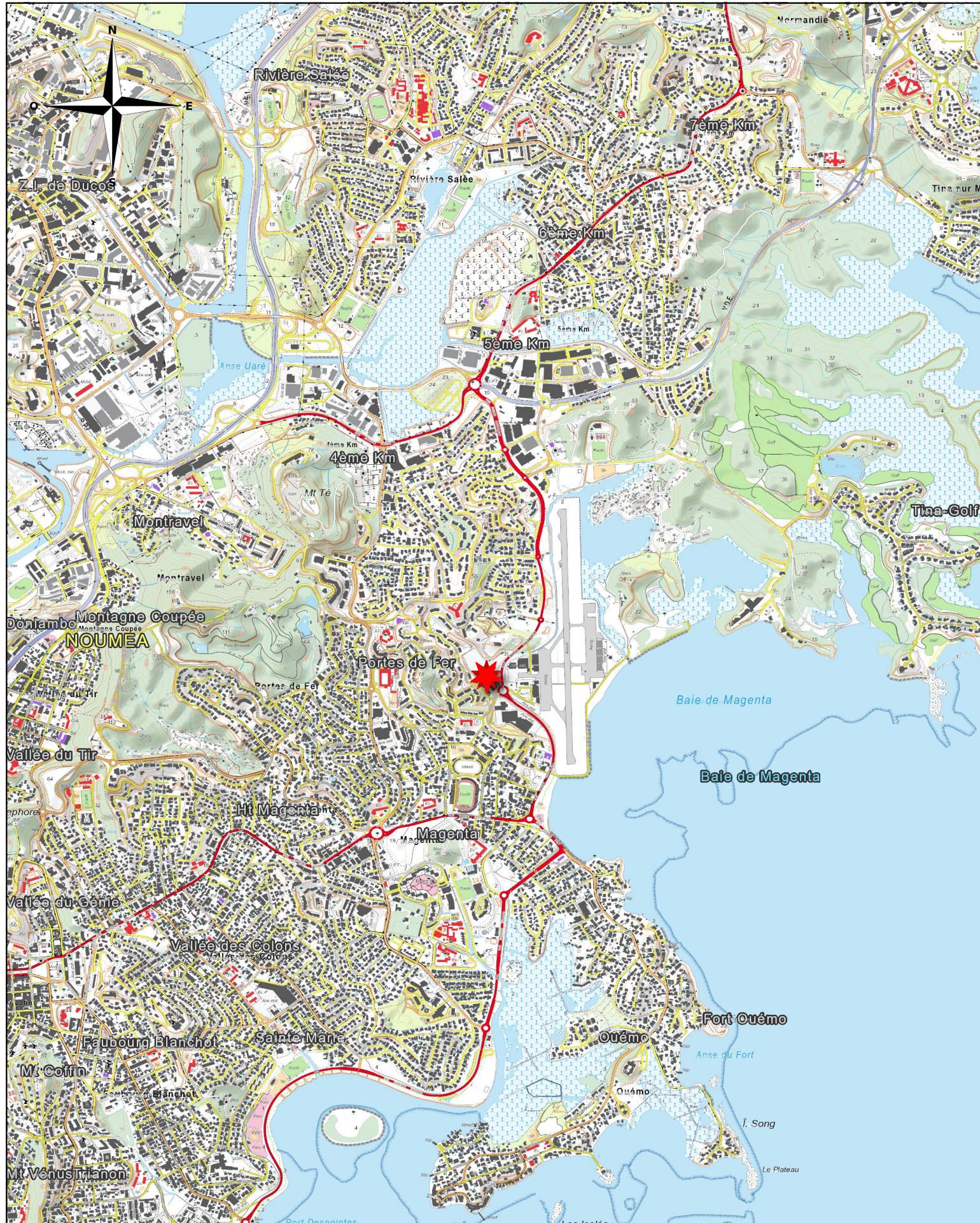


FIN DE L'EXTRAIT

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

ANNEXE III

PLAN DE SITUATION



**Atelier automobile multimarques
SODAUTO**

Affaire CAPSE NC 2021-10870-01

Réalisé par ML.HNACEMA
Vérifié par C.DELORME

Le 2/02/2022

DD ICPE

Plan de situation

CAPSE
CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE CALEDONIE

3, rue Dolbeau - 98 804 Nouméa
Tél : 25.30.20 / Mail :

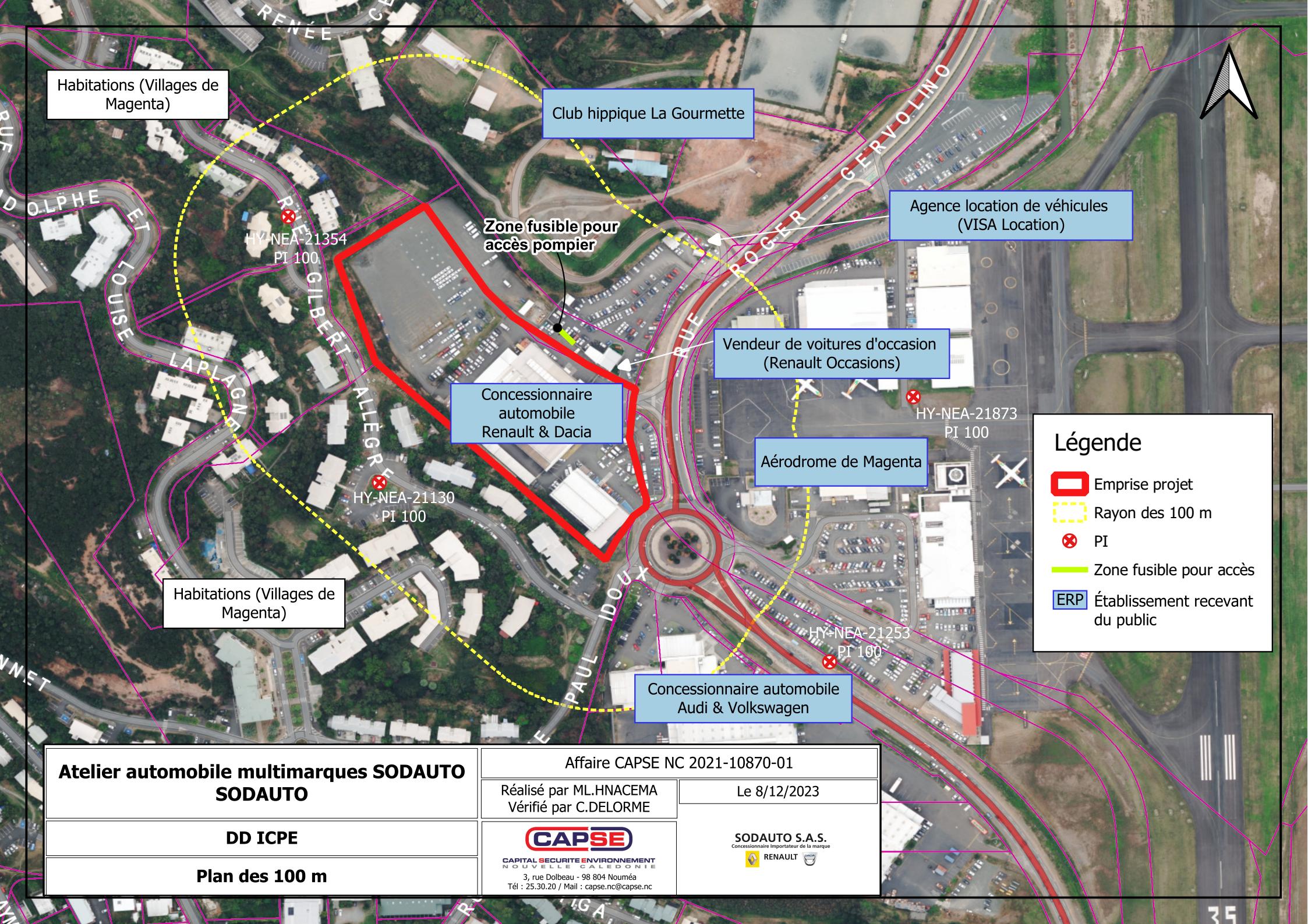
SODAUTO

**île
Sainte Marie**

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

ANNEXE IV


PLAN ORIENTE – PERIMETRE DES 100M



 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

ANNEXE V

PLAN DE DISTRIBUTION



 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

ANNEXE VI

NOTE DE DIMENSIONNEMENT DU FUTUR DSH



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE CALEDONIE



**Notes de dimensionnement
du débourbeur séparateur d'hydrocarbures
Atelier automobile multimarques SODAUTO**

**SODAUTO
Nouméa**

2021 CAPSE 10870-01- 002 rev0
Février 2022

*Dossier selon la norme NF EN 858-2 sur le dimensionnement des installations de séparation
d'hydrocarbures*

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex
Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc
SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – Nº	2021 CAPSE 10870-01-002 rev0
	TYPE	Notes de calcul DSH
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO	

Titre : dimensionnement des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures de l'atelier automobile multimarques SODAUTO

Demandeur : SODAUTO

Destinataire(s) : SODAUTO (1 version informatique)

Copie(s) : -

Référence commande : devis CAPSE NC n°2021-P89 rev0

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires
Rev 0	07/02/2022	ML.HNACEMA	B.GRAUX	C.DELORME	C.DUMANT	Etablissement

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2021 CAPSE 10870-01-001 rev0
	TYPE	Notes de calcul DSH
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO	

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DE LA DEMANDE.....	4
2	DÉNOMINATION ET RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR	4
3	SUIVI DU DOSSIER	4
4	HYPOTHÈSES DE DIMENSIONNEMENT	4
5	DIMENSIONNEMENT DES DSH.....	5

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : COEFFICIENTS UTILISÉS POUR LE CALCUL DES PRÉCIPITATIONS SUR LA COMMUNE DE NOUMÉA. ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – Nº	2021 CAPSE 10870-01-002 rev0
	TYPE	Notes de calcul DSH
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO	

1 CONTEXTE DE LA DEMANDE

Dans le cadre du réaménagement de l'atelier automobile multimarques de SODAUTO à Magenta, un débourbeur séparateur d'hydrocarbures sera installé pour traiter les eaux des aires de lavage des véhicules à moteur et des zones non couvertes de l'atelier.

Le présent document est la note de dimensionnement de ce débourbeur séparateur d'hydrocarbures qui sera fourni au dossier de déclaration ICPE mis à jour.

2 DÉNOMINATION ET RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR

Raison sociale ou dénomination	SODAUTO SA
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Coordonnées des installations	Nouméa RT 14 Magenta Nouméa Nouvelle-Calédonie
Nº RIDET	0 194 464.001

L'activité principale est le commerce de détail de véhicules automobiles légers.

3 SUIVI DU DOSSIER

Nom, prénom	Christian DUMANT
Coordonnées	115 Rue Gervolino Aérodrome Magenta Nouméa Nouvelle-Calédonie Tel : 25 05 00 Courriel : c.dumont@hgj.nc

4 HYPOTHÈSES DE DIMENSIONNEMENT

Le dimensionnement du débourbeur-séparateur d'hydrocarbures est réalisé selon les normes :

- NF EN 858-1 COMPIL sur les « installations de séparation de liquides légers (par exemple hydrocarbures) – partie 1 : principes pour la conception, les performances et les essais, le marquage et la maîtrise de la qualité » ;

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – Nº	2021 CAPSE 10870-01-001 rev0
	TYPE	Notes de calcul DSH
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO	

- NF EN 858-2 sur les « installations de séparation de liquides légers (par exemple hydrocarbures) – partie 2 : choix des tailles nominales, installation, service et entretien ».

Les hypothèses prises, en accord avec les normes précitées sont :

- Il y a trois aires de lavage en revêtement imperméable : coefficient de ruissellement de 0,9 est retenu ;
- Les espaces découverts ne sont pas pris en compte dans le calcul puisqu'il n'y a aucune activité particulière sur cette zone. Il n'y a aucune obligation à ce que les eaux qui y ruissèlent ne soient traitées.
- Chaque aire de lavage est équipée d'un poste de lavage haute pression. La norme impose de prendre un débit de 2 l/s pour une unité haute pression. S'il existe plus d'une seule unité haute pression, il faut ajouter 1 l/s pour chaque unité. Ainsi, pour les 3 aires de lavage, on a un débit de 4 l/s ;
- Les aires de lavage permettent de laver des véhicules légers. L'effluent est de catégorie a et le facteur Fd est de 1,5 en raison de la présence d'huiles moteur, lubrifiants sur un véhicule à moteur ;
- Le facteur Fx relatif à l'entrave est fonction de la catégorie de l'effluent. L'effluent étant de catégorie a, Fx est égale à 2 ;
- Le séparateur d'hydrocarbure ne sera pas équipé d'un by-pass, ce dispositif étant interdit pour les aires de lavage ;
- Au total, il faut compter 5 robinets simples (DN15) au niveau des aires de lavages.
- Pour le calcul du débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, il faut prendre en compte le débit des eaux de lavage et celui des différents points d'eau recensés.

5 DIMENSIONNEMENT DES DSH

- La taille nominale (TN) du séparateur est de 20 l/s. La norme recommande de choisir une taille immédiatement supérieure à 17,1 l/s.
- Le volume du débourbeur dépend de la taille nominale du séparateur et de la quantité de boues envisagée. Pour une aire de lavage d'une station-service, la quantité de boues est moyenne et le coefficient à appliquer est de 200. ($V=(200*TN/Fd)$).
- Le volume minimal du débourbeur est de 6000 litres.

Il est recommandé de connecter le réseau à un séparateur d'hydrocarbures sans dispositif de dérivation, de plus de 20 l/s équipé en amont d'un débourbeur de 6000 litres minimum.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – Nº	2021 CAPSE 10870-01-001 rev0
	TYPE	Notes de calcul DSH
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO	

Il est recommandé que le séparateur soit équipé d'un filtre coalesceur et soit de classe I (rejet de 5 mg/l). La classe renseigne sur le degré de séparation eau/hydrocarbures.

NOTA : nous rappelons que l'entretien du débourbeur-séparateur d'hydrocarbures doit être régulier et conditionne le bon fonctionnement du DSH.

Dimensionnement débourbeur-séparateur d'hydrocarbures de classe I*

Atelier SODAUTO DSH des aires de lavage et de l'atelier mécanique

* maximum de 5 mg/l de rejet d'hydrocarbures

3 bornes de lavage de type Hyperjet VL et 5 robinets

Selon la norme NF EN 858-2 sur le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures, la taille nominale du séparateur doit être calculée à l'aide de la formule suivante :

$$TN = (Q_R + f_x \cdot Q_S) \cdot f_d$$

A l'issu de ce calcul, il est recommandé de choisir la taille nominale TN immédiatement supérieure, conformément à l'article 5 de la norme NF EN 858-1 sur la conception des installations de séparation d'hydrocarbures.

Avec :

TN : Taille nominale du séparateur calculée

Q_R : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur, en litres par seconde

f_x : Facteur relatif à l'entraîne selon la nature du déversement

Q_S : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde

f_d : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés

Éléments nécessaires au calcul

Type de déversement d'effluents

Catégorie	Type de déversement d'effluents
a	Traitements des eaux usées issues de la production et contaminées par des hydrocarbures : <ul style="list-style-type: none"> ➔ lavage de véhicules ; ➔ distribution couverte de carburants ; ➔ atelier de mécanique - carrosserie automobile et motocycle.
b	Traitements des eaux de pluie contaminées par des hydrocarbures provenant de zones imperméables : <ul style="list-style-type: none"> ➔ parking découvert ; ➔ distribution découverte de carburants.

L'effluent à traité est de catégorie a.

Facteur Fd en fonction de l'installation pour chaque famille d'hydrocarbures

Famille d'hydrocarbures	Fd
Essence et gazole	1
Huile lubrifiante (moteur)	1,5

Calcul de la taille nominale du séparateur

Facteur relatif à l'entrave selon la nature du déversement : f_x

facteur 2 pour un déversement d'effluents de catégorie a;
facteur 0 pour un déversement d'effluents de catégorie b;

$f_x =$	2
---------	---

Présence d'un déversoir d'orage ?

non = 0, oui = 1	0
------------------	---

Les séparateurs avec dispositif de dérivation incluent un dispositif qui permet, à un écoulement dépassant le débit maximum admissible, de contourner ledit séparateur.

Les séparateurs avec dispositif de dérivation **ne conviennent pas à une utilisation pour le déversement d'effluent de catégorie a**. Leur utilisation doit être limitée uniquement aux sites où à une forte contamination par des hydrocarbures reste improbable en cas de pluviosité importante.

Les installations de séparation d'hydrocarbures ne doivent pas surcharger ni entraîner une surcharge en amont lorsqu'elles sont soumises à leur débit nominal maximal.

Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur :
Méthode superficielle

superficie du bassin versant (m^2) :	0
coefficient de ruissellement (C) :	0,9
Intensité pluviométrique ($L/s.m^2$) :	0,0347
Débit de pointe (l/s)	0,0
Débit maximum des EP (en L/s)	$Q_r =$
	0,0

Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur :

en l/s	$Q_s =$
----------	---------

Diamètre nominal en mm	Débit des robinets de puisage Q_{S1} (a) en litres par seconde				
	1 ^{er} robinet	2 ^{ème} robinet	3 ^{ème} robinet	4 ^{ème} robinet	5 ^{ème} robinet
DN 15	0,5	0,5	0,35	0,25	0,1
DN 20	1,0	1,0	0,70	0,50	0,2
DN 25	1,7	1,7	1,20	0,85	0,3

(a) Valeurs données pour une pression d'alimentation en eau de l'ordre de 4 bars ;

Aires de lavage à haute pression	4 l/s	Il y a 3 unité HP	2 + 1 + 1 = 4
----------------------------------	---------	-------------------	----------------------

S'il existe plus d'une seule unité haute pression, il faut ajouter 1 l/s pour chaque unité.

Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés (f_d)

$f_d =$	1,5
---------	-----

Lorsqu'un séparateur reçoit à la fois des eaux de pluie et des eaux usées de production et s'il est peu probable que les deux écoulements au débit maximum aient lieu en même temps, alors le séparateur peut être dimensionné sur la base du débit le plus important des deux.

Taille nominale du séparateur (TN) l/s :	$TN =$
--	--------

A l'issue du calcul de la taille nominale TN du séparateur selon la **norme NF EN 858-2 sur le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures**, il est recommandé de choisir la taille nominale TN immédiatement supérieure, conformément à l'**article 5 de la norme NF EN 858-1 sur la conception des installations de séparation d'hydrocarbures**.

Selon cet article, les tailles nominales TN recommandées sont les suivantes :

1, 3, 5, 6, 10, 15, 20, 30, 40, 50, 65, 80, 100, 125, 150, 200, 300, 400 et 500.

Taille du séparateur (TN) choisi en l/s :	TN =	20
---	------	----

Calcul du volume du débourbeur

Quantité de boues	Applications	Volume minimal du débourbeur en litres
Aucune	→ Condensats.	Pas de débourbeur
Faible	→ Traitement des eaux usées contenant un faible volume de boues défini ; → Parkings.	$\frac{100 \cdot TN}{f_d}$ (a)
Moyenne	→ Stations services, de lavage manuel de véhicules et de lavage de pièces ; → Eaux usées de garages.	$\frac{200 \cdot TN}{f_d}$ (b)
Elevée	→ Sites de lavage pour véhicules de chantier, machines de chantier et machines agricoles ; → Sites de lavage de camions.	$\frac{300 \cdot TN}{f_d}$ (b)
	→ Sites de lavage automatiques de véhicules (à rouleaux, à couloir).	$\frac{300 \cdot TN}{f_d}$ (c)

(a) Ne pas utiliser pour les séparateurs inférieurs ou égaux à TN 10, sauf pour les parkings couverts.

(b) Volume minimal des débourbeurs = 600 litres.

(c) Volume minimal des débourbeurs = 5 000 litres (2 000 litres = caniveau débourbeur recommandé par les professionnels)

Quantité de boues (faible = 1, moyenne = 2, élevée = 3) :	2
---	---

Volume du débourbeur (litres) =	5333
Volume du débourbeur (m ³) =	5,3

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

ANNEXE VII
FICHE TECHNIQUE DU DSH ET SCHEMA D'EVACUATION
DES EAUX DES AIRES DE LAVAGE

DÉFINITION TECHNIQUE

Un séparateur d'hydrocarbures est destiné à séparer et stocker les hydrocarbures libres contenus dans les eaux de ruissellement. La partie débourbeur de l'appareil permet de piéger les matières en suspension (sables, graviers...).

Ces séparateurs d'hydrocarbures sans by-pass munis d'un débourbeur conviennent parfaitement pour traiter les eaux provenant de parkings couverts, stations services, garages. Pour les aires de lavage prévoir un débourbeur V200 complémentaire afin d'obtenir un volume de V300.

Rappel:

L'alarme de niveau des hydrocarbures est obligatoire en équipement complémentaire sauf dispenses des autorités locales.



FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du séparateur d'hydrocarbures est basé sur la séparation par différence de densité des polluants non solubles contenus dans les eaux de ruissellement.

Le compartiment débourbeur permet de décanter et piéger les matières en suspension > à 200 µm.

Le système de coalescence grâce à sa grande surface spécifique permet de concentrer les hydrocarbures libres en favorisant leur collision. Les hydrocarbures remontent ensuite à la surface.

Le système d'obturation évite tout risque de relargage des hydrocarbures.

AVANTAGES

- CONCEPTION BREVETÉE CONFORME AUX NORMES : EN 858-1 ET EN 858-2
- CUVE GARANTIE 20 ANS CONTRE LA CORROSION
- TENUE EN MILIEU SALIN
- TENUE EN NAPPE JUSQU'AU FIL D'EAU DE SORTIE
- POIDS FAIBLE
- MANUTENTION FACILE
- COALESCENCE AMOVIBLE ET FACILITANT L'ENTRETIEN
- RACCORDEMENT AISE
- APPAREILS TENUS EN STOCK

MANUTENTION - INSTALLATION

Se référer à la notice de pose PHPE avant manutention et pose du séparateur.

- Hauteur maxi de la nappe = fil d'eau de sortie.
- Dalle de protection en béton obligatoire.

ENTRETIEN

Veiller périodiquement à ce que la ventilation ne soit pas obstruée.

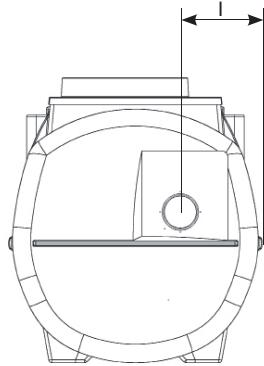
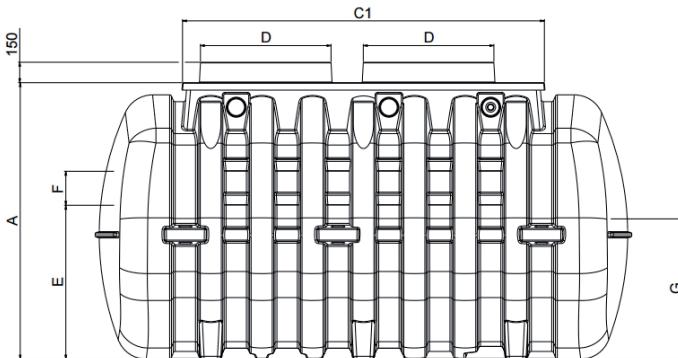
La fréquence de vidange doit être adaptée aux volumes de boues et d'hydrocarbures interceptés.

Il est recommandé de vidanger l'appareil lorsque les boues atteignent 50% du volume utile du débourbeur ou que les hydrocarbures occupent 80% de la capacité de rétention du séparateur (cf. NF P16-442).

Profiter de des vidanges pour nettoyer la coalescence ainsi que le système d'obturation.

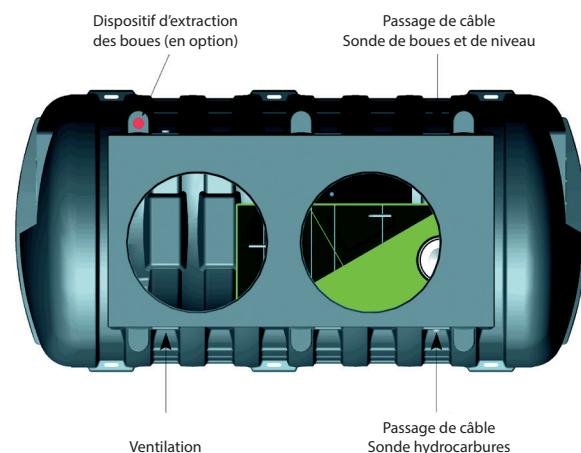
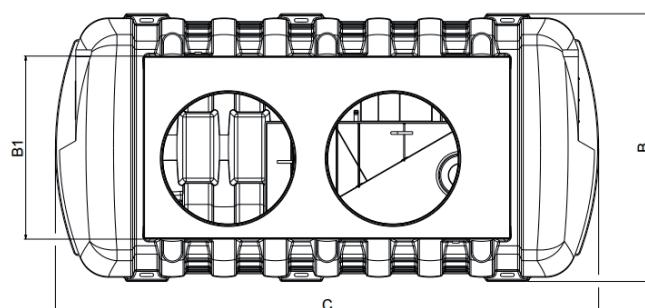
Après chaque vidange, l'appareil doit être remis en eau. Il faut également vérifier que l'obturateur flotte.

Consignes générales d'entretien E101 disponibles sur notre site internet.



Entrée

Sortie



Référence	Débit traité (l/s)	Nb d'amorces	A	B	B1	C	C1	D	E	ØF	G	I	Vol débourbeur (litres)	Vol. rétention hydrocarbures (litres)	Poids (Kg)
SH2/6647/20/00	20	1	2030	1946	1330	2829	1532	950	1132	200	1032	628	2074	377	406
SH2/6647/25/00	25	2	2030	1946	1330	3580	2301	750 / 950	1132	250	1032	628	2561	499	504
SH2/6647/30/00	30	2	2030	1946	1330	3954	2676	950	1132	250	1032	628	3027	559	541

Options :

ANH22/14310-N : Alarme d'hydrocarbures visuelle et sonore avec alimentation électrique 220V (1 seule sonde d'hydrocarbures possible) - voir FT 4993

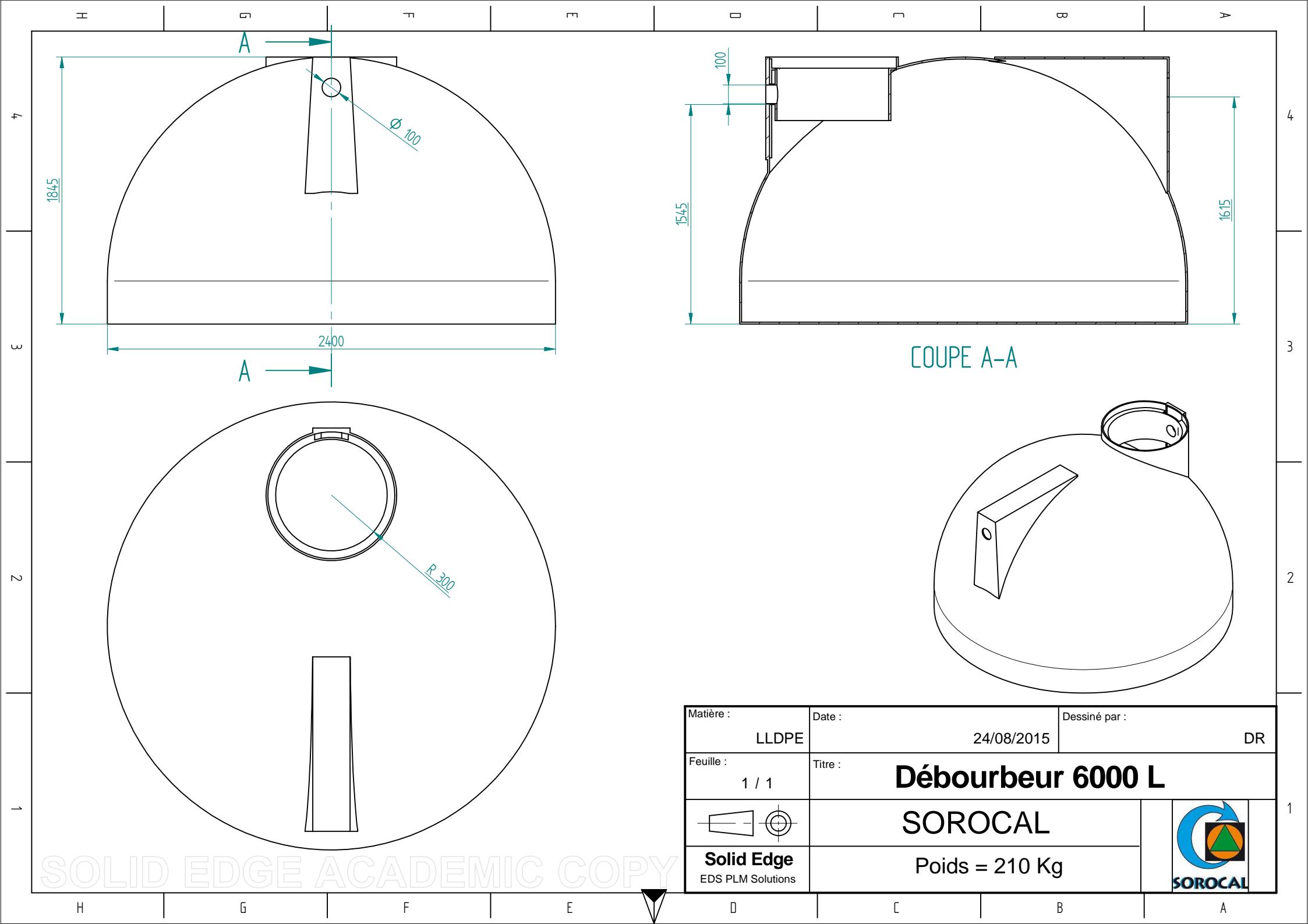
ANH22/14320 : Alarme d'hydrocarbures visuelle et sonore avec alimentation électrique 220V (3 sondes possible) - voir FT 4982

ANH22/14506 : Alarme d'hydrocarbures avec alimentation par panneau solaire (raccordement jusque 6 sondes installées sur 2 séparateurs différents) - voir FT 4981

CA3/6394/10T : Ceinture d'ancrage 10T - 10 M + WINCH (4 pour le TN 20, 6 pour les TN 25 et 30)

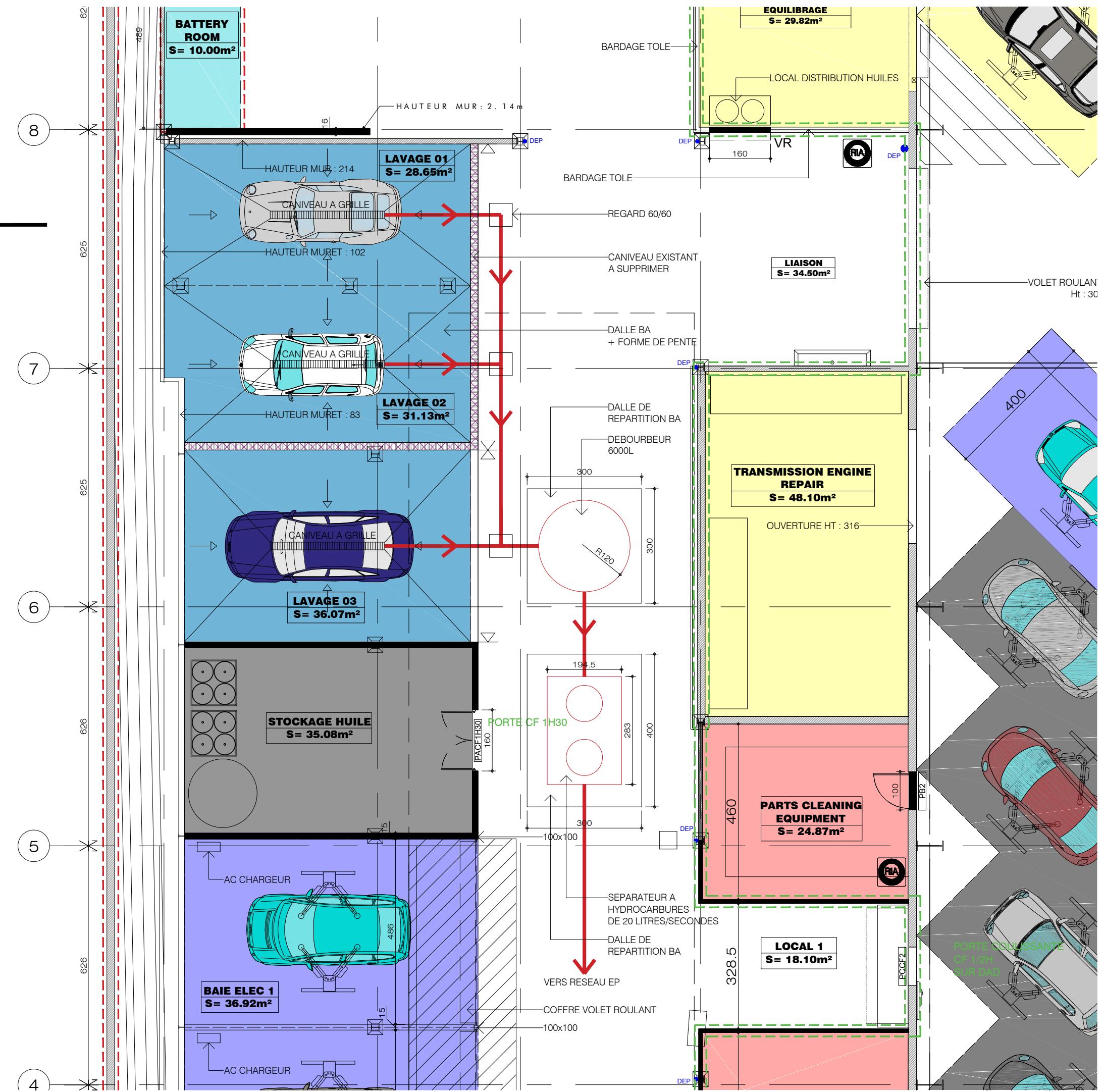
OD2/107 : Extraction des boues DN80

SNB/14220 : Sonde de niveau de boues



FACADE 04

A



ATELIER MULTIMARQUES SODAUTO

**MAGENTA AERODROME
115/117 RUE ROGER GERVOLINO
BP D4 98848 NOUMEA CEDEX**

MAITRISE D'OUVRAGE :

HOLDING GROUPE JEANDOT
PORTES DE FER
218 RUE ARMAND OHLEN
BP 91 - 98845 NOUMEA CEDEX
T : 28 17 17 / F : 25 44 33

MAITRISE D'ŒUVRE

CUBE SARL
45 B RUE DU PORT DESPOINTES
98800 NOUMEA
T : 78 21 40
E : cube@canl.nc

BE CONTROLE

VERITAS
224 rue Jacques Iekawe
6ème Km / PK6
98800 Nouméa
T : 41 02 60

BE SECURITE

CAPSE CAPITAL
SECURITE ENVIRONNEMENT
3 RUE DOLBEAU - 2ème ÉTAGE - ZI DUC
BP 12377 - 98802 NOUMEA CEDEX
T : 25 30 20 10 F : 28 29 10
E : capse_pc@capse.pc

DOCUMENTS · PLAN DETAIL

SCHEMA D'EVACUATION DES EAUX DES AIRES DE LAVAGE

ECH : 1/100ème

MODIES IND DATE

--	--	--

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

DATE : 15/02/22

DETAILS

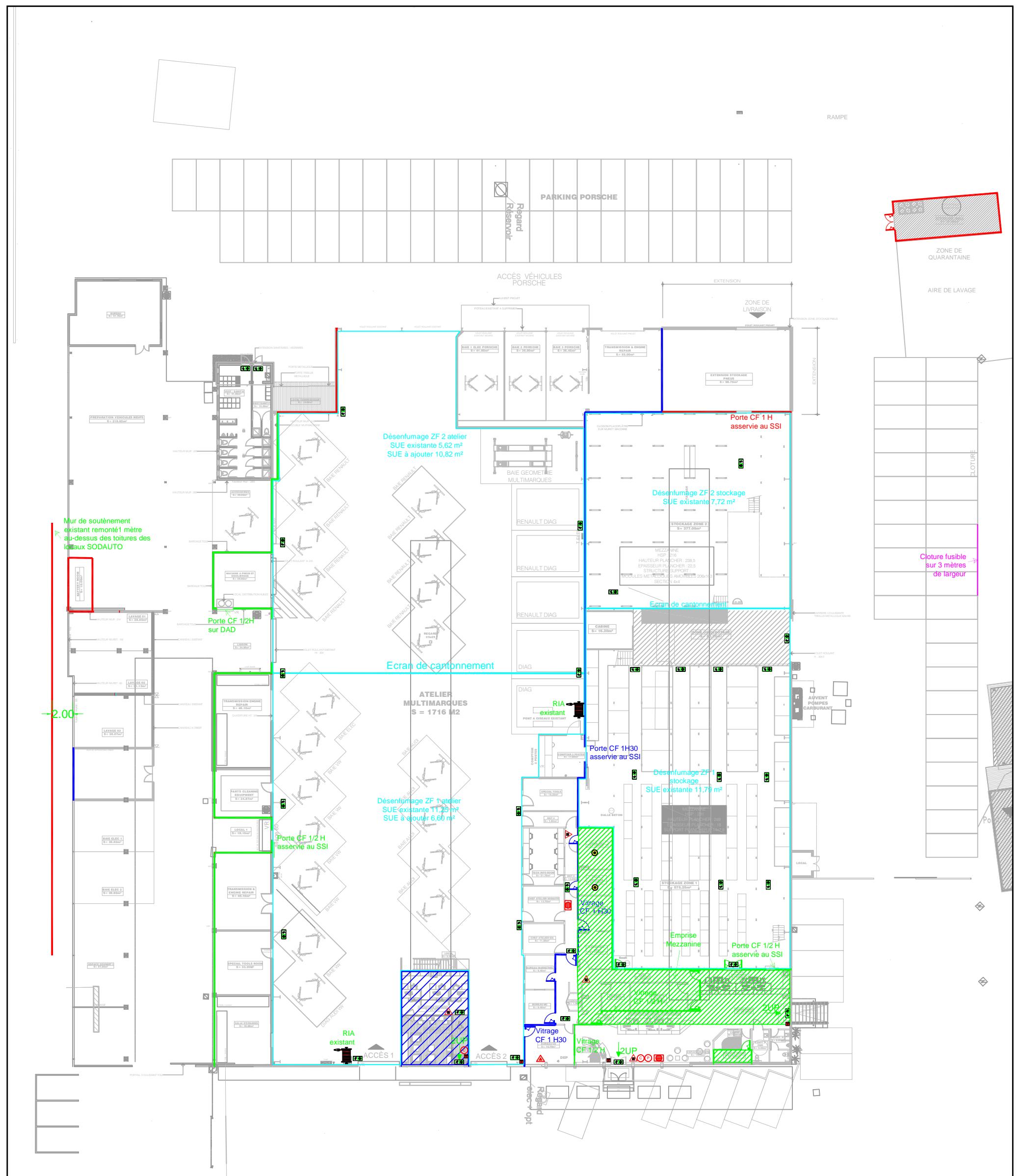
REF AFFAIRE :

REF FICHIER : --

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE		DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
		TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA		

ANNEXE VIII

PLAN DE SECURITE INCENDIE



LEGENDE:

- Zone accessible au public
 - Zone interdite au public
 - BAES de balisage
 - Issue / Unité de passage
 - Extincteur AB 6L
 - Extincteur CO2 2kg
 - Déclencheur manuel d'alarme incendie
 - Détecteur automatique d'alarme incendie
 - Diffuseur d'alarme
 - Centrale d'alarme de type 1 catégorie A
 - Consigne
- (P) Plan d'intervention
 - Mur CF 1H toute hauteur
 - Mur CF 2H toute hauteur
 - Mur CF 3H toute hauteur
 - Plafond CF 1H
 - Plafond CF 3H
 - Porte CF 1/2H avec ferme porte
 - Porte CF 1H30 avec ferme porte

Réaménagement des ateliers automobiles multimarques SODAUTO

PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

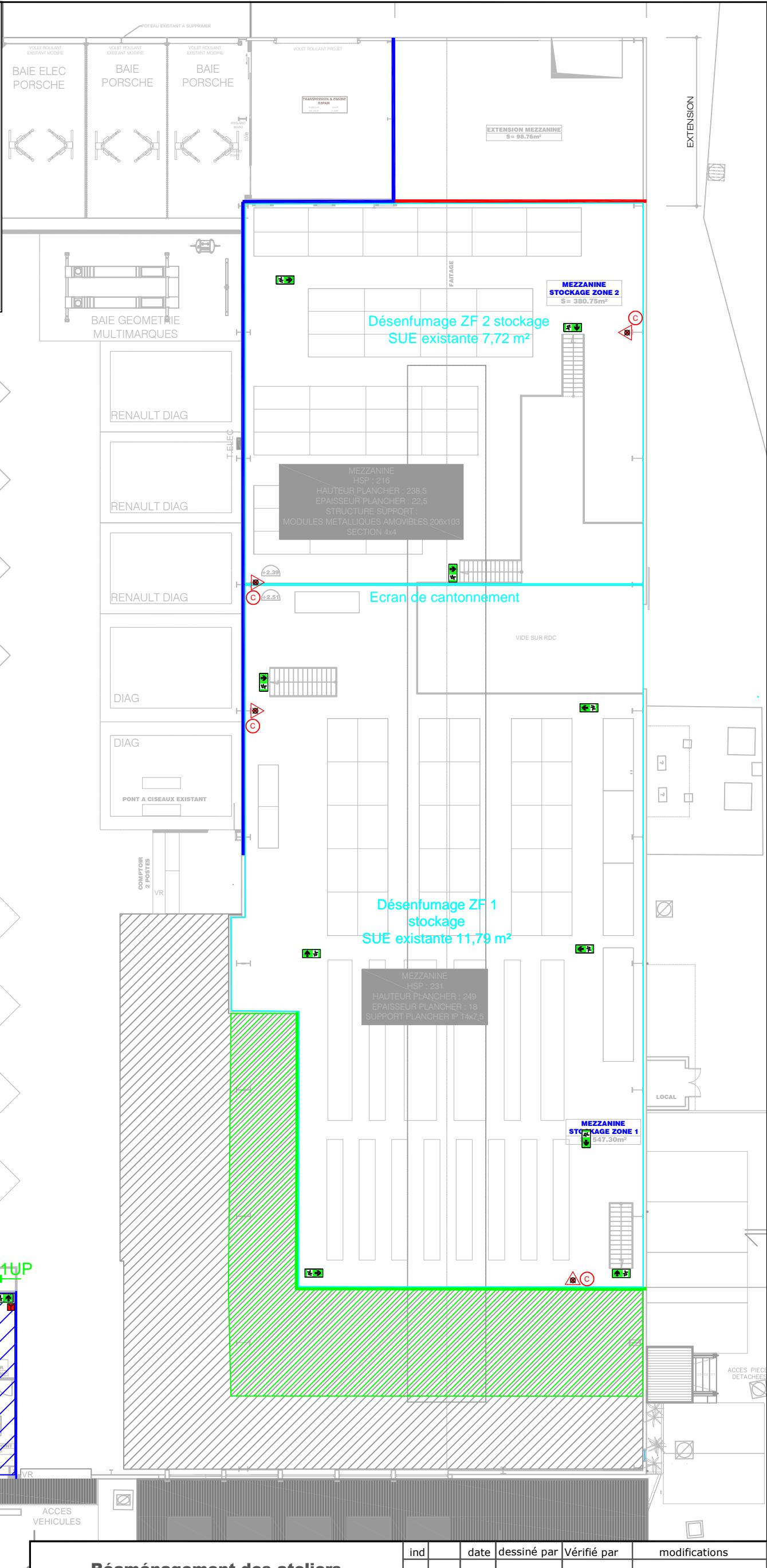
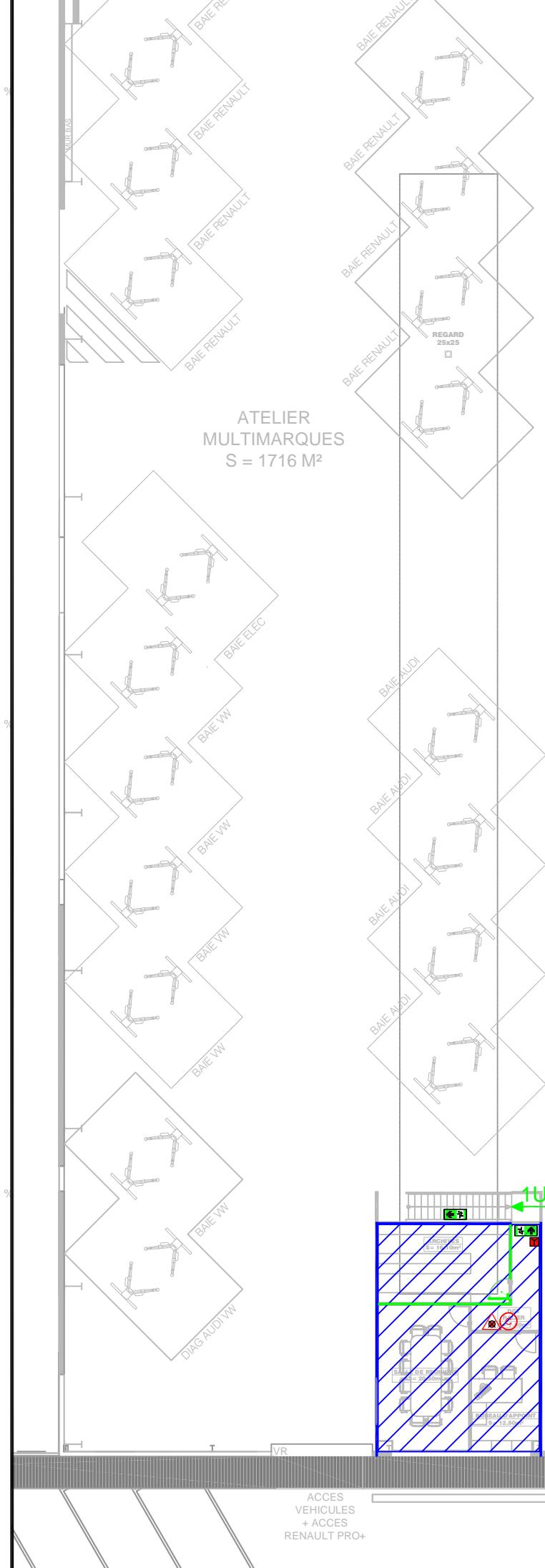
N° Affaire : 2021 CAPSE 10870-01

ind	date	dessiné par	Vérifié par	modifications
REV1	20/10/2021	Pierre PINEL	Catherine DELORME	M&J plan

REV0	-	Pierre PINEL	Catherine DELORME	Création plan
------	---	--------------	-------------------	---------------

LEGENDE:

Zone accessible au public		Plan d'intervention
Zone interdite au public		Mur CF 1H toute hauteur
BAES de balisage		Mur CF 2H toute hauteur
1 UP		Mur CF 3H toute hauteur
Issue / Unité de passage		Plafond CF 1H
Extincteur AB 6L		Plafond CF 3H
Extincteur CO2 2kg		Porte CF 1/2H avec ferme porte
Déclencheur manuel d'alarme incendie		Porte CF 1H30 avec ferme porte
DéTECTEUR automatique d'alarme incendie		
Diffuseur d'alarme		
Centrale d'alarme de type 1 catégorie A		
Consigne		



Réaménagement des ateliers automobiles multimarques SODAUTO

PLAN DU RUE

N° Affaire : 2021 CAPSE 10870-01

ind	date	dessiné par	Vérifié par	modifications
REV1	20/10/2021	Pierre PINEL	Catherine DELORME	Maj plan
REVO	-	14/09/2021	Pierre PINEL	Catherine DELORME
				Création plan

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2021-10870-01-001_DD-rev1.docx1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Atelier automobile multimarques SODAUTO – Commune de Nouméa – SODAUTO SA	

ANNEXE IX

DEROGATIONS

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>		DOC. – N°	CAPSE-2021-10870-01-002-NT rev1
		TYPE	Note technique
Destinataire(s)	SODAUTO		
	<p style="text-align: center;">Note technique</p> <p style="text-align: center;">Atelier automobile multimarques SODAUTO</p> <p style="text-align: center;">Commune de Nouméa</p>		

1	08/12/2023	J.VILANOVA	C.DELORME	Commentaires
0	23/02/2022	ML.HNACEMA	C.DELORME	Création document
Révision	Date	Rédaction	Vérification	Commentaires

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2021-10870-01-002-NT rev1
	TYPE	Note technique

SODAUTO – Commune de Nouméa

SOMMAIRE

0	CONTEXTE.....	3
1	REGLEMENTATION APPLICABLE.....	3
2	CLASSEMENT.....	3
3	ISOLEMENT TIERS	5
4	ACCESSIBILITE	5
5	COMPORTEMENT AU FEU DES BATIMENTS.....	5
6	DESENFUMAGE	5
7	MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE.....	6
8	RECUPERATION DES EAUX D'EXTINCTION	6
9	ECLAIRAGE.....	6

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2021-10870-01-002-NT rev1
	TYPE	Note technique
	SODAUTO – Commune de Nouméa	

0 CONTEXTE

La présente notice porte sur la partie ateliers, zone non accessible au public, classé à déclaration selon la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du Code de l'Environnement de la province Sud.

1 REGLEMENTATION APPLICABLE

Délibération de la commission permanente du congrès n°34/CP du 23 Février 1989 relative aux mesures générales en matière de sécurité et d'hygiène.

Délibération n°707-2008/BAPS du 19 septembre 2008 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement fixant les prescriptions générales applicables aux installations soumises à déclaration de la rubrique 2930 – atelier de maintenance.

2 CLASSEMENT

La partie ateliers mécaniques non accessible au public, d'une surface de travail supérieure à 200 m² mais inférieure à 2 000 m², est classé à déclaration selon la nomenclature des ICPE applicable en province Sud, totalisant une surface de 1 845 m².

Le découpage des surfaces est présenté ci-dessous :

SODAUTO – Commune de Nouméa

ATELIERS ET APRÈS-VENTE		
REZ DE CHAUSSEÉE		
ÉTAT PROJETÉ		
DESIGNATION	SURFACE	U
A ATELIERS ENTRE FILES E ET H		
ATELIER MULTIMARQUES	1 716,00	M ²
COMPTOIR 2 POSTES	17,60	M ²
LOCAL COMPRESSEUR	14,68	M ²
BAIES PORSCHE EN PARTIE ARRIÈRE		
BAIE PORSCHE 01 ELEC	41,60	M ²
BAIE PORSCHE 02	36,90	M ²
BAIE PORSCHE 03	36,45	M ²
TRANSMISSION & ENGINE REPAIR	55,00	M ²
SOUS-TOTAL A	1 918,23	M²
B ATELIERS ENTRE FILES A ET E		
PRAEFARATION VEHICULES NEUFS	218,65	M ²
ENSEMBLE BUREAU VEHICULES NEUFS	51,70	M ²
ACCESSOIRES	39,03	M ²
BATTERY ROOM	10,00	M ²
MACHINE À PNEUS ET ÉQUILIBRAGE	29,82	M ²
LIASISON	34,50	M ²
LAVAGE 01	28,45	M ²
LAVAGE 02	31,13	M ²
LAVAGE 03	36,07	M ²
STOCKAGE HUILE	35,08	M ²
BAIE ELEC 01	36,92	M ²
BAIE ELEC 02	36,92	M ²
TRANSMISSION & ENGINE REPAIR	48,10	M ²
PARTS CLEANING EQUIPMENT	24,87	M ²
LOCAL 1	18,10	M ²
TRANSMISSION & ENGINE REPAIR	40,10	M ²
SPECIAL TOOLS ROOM	33,35	M ²
SALLE D'ORGANES	35,88	M ²
ESPACE COUVERT 1	87,50	M ²
SOUS-TOTAL B	876,37	M²
C BLOC BUREAUX 1 / ACCUEIL APRÈS VENTE FIAT RENAULT		
BUREAU CD	16,70	M ²
BUREAU MC	9,40	M ²
BUREAU MARKETING	9,40	M ²
CHEF ATELIER SODAUTO	13,75	M ²
CHEF ATELIER SIA	11,50	M ²
SPECIAL TOOLS	16,23	M ²
PK GARANTIE	10,39	M ²
TECH INFO ROOM	21,75	M ²
LOCAL RANGEMENT	12,52	M ²
LOCAL PAPETERIE	7,80	M ²
BUREAU ATTENANT LOGISTIQUE MPR	10,87	M ²
LOGISTIQUE MPR	11,36	M ²
BUREAU	7,01	M ²
GARANTIE 2 POSTES	14,35	M ²
DÉGAGEMENT	46,80	M ²
SERVEUR	1,90	M ²
PIÈCES DÉTACHÉES	20,35	M ²
RECEPTION MECÀ. - CA. / STANDARD	30,55	M ²
ESPACE DÉTENUE	10,25	M ²
CAISSE	6,00	M ²
ARCHIVE CAISSE	4,25	M ²
SANITAIRES FEMME PMR / HOMME	11,00	M ²
DÉGAGEMENT 1	8,23	M ²
DÉGAGEMENT 2	29,60	M ²
DÉGAGEMENT 3	14,55	M ²
DÉGAGEMENT 4	7,83	M ²
SAS	3,95	M ²
SOUS-TOTAL C	368,29	M²
D BLOC BUREAUX 2 / ACCUEIL APRÈS VW AUDI BESTUNE		
LOCAL MÉNAGE	3,38	M ²
RECEPTION VW-AUDI	26,88	M ²
ACCUEIL VW-AUDI	22,70	M ²
DÉGAGEMENT VW-AUDI	7,20	M ²
SOUS-TOTAL D	60,16	M²
E STOCKAGE MULTIMARQUES		
ENSEMBLE STOCKAGE ZONE 1	575,25	M ²
ENSEMBLE STOCKAGE ZONE 2	377,05	M ²
ZONE DE DÉPÔTAGE	80,2	M ²
CABINE	16,2	M ²
EXTENSION STOCKAGE PNEUS	98,76	M ²
SOUS-TOTAL E	1 147,46	M²
F SANITAIRES EN PARTIE ARRIÈRE		
VESTAIRES SANITAIRES HOMME	41,05	M ²
VESTAIRES SANITAIRES FEMME	12,40	M ²
SOUS-TOTAL F	53,45	M²
G EXTERIEURS		
RAMPE PMR	8,85	M ²
SOUS-TOTAL G	8,85	M²
NIVEAU 01		
ÉTAT PROJETÉ		
H STOCKAGE MULTIMARQUES		
MEZZANINE STOCKAGE ZONE 1	547,30	M ²
MEZZANINE STOCKAGE ZONE 2	380,75	M ²
EXTENSION MEZZANINE	98,76	M ²
SOUS-TOTAL H	1 026,81	M²
I ETAGE AU DESSUS DU BLOC BUREAUX 2		
ARCHIVES	16,10	M ²
DÉGAGEMENT PALIER	7,60	M ²
SALLE DE RÉUNIONS	20,50	M ²
BUREAU D'APPOINT	12,50	M ²
SOUS-TOTAL I	56,70	M²
TOTAL GLOBAL RDC A + B + C + D + E + F	4 423,96	M²
TOTAL GLOBAL ÉTAGE H + I	1 083,51	M²
TOTAL GLOBAL TOUS NIVEAUX	5 507,47	M²

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	CAPSE-2021-10870-01-002-NT rev1
	TYPE	Note technique
SODAUTO – Commune de Nouméa		

3 ISOLEMENT TIERS

Les ateliers sont implantés de manière contiguë aux tiers sur la façade ouest. Sur les autres façades, les distances d'isolement d'au moins 15m avec les limites de propriété sont respectées. Une dérogation sera transmise avec la mesure de mitigation suivante : rehaussement du mur mitoyen en limite ouest pour dépassement d'1 m au-dessus des toitures des ateliers-carports.

Les ateliers étant mitoyens à l'activité ERP, un mur CF 3h doit séparer ces deux activités réglementairement. Les installations étant existantes, il est proposé une dérogation par un mur CF 2h et l'équipement d'une détection incendie dans l'ensemble du site afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de départ de feu.

Afin de limiter les risques de propagation de feu, sur les recommandations des pompiers de la commune de Nouméa, l'élagage d'une bande de 10m de végétation le long de la limite de propriété devra être maintenu en tout temps.

4 ACCESSIBILITÉ

Les ateliers sont facilement accessibles aux services d'incendie et de secours par la rue Georges Gervolino.

5 COMPORTEMENT AU FEU DES BATIMENTS

Réglementairement, les locaux abritant les ateliers doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- mur et plancher CF 1h,
- toiture M0,
- portes intérieures CF 1/2h avec FP,
- portes extérieures PF 1/2h,

-ateliers de stockage des matériaux ou produits inflammables séparés de l'atelier par mur CF 2h, avec portes CF 1h avec FP.

Les ateliers étant existants, ils ne comportent pas tous ces éléments de résistance au feu. Afin de régulariser la situation, la façade ouest des ateliers sera CF 1h, sauf le rideau métallique permettant l'entrée / sortie des véhicules donnant sur l'aire de lavage. La réhausse du mur mitoyen permettra de conserver les flux thermiques à l'intérieur des limites de propriété.

Le local batterie et le local de stockage des huiles seront CF 2h, avec porte CF 1h munie d'un FP.

Pour la zone extérieure de stockage en masse des véhicules, selon les recommandations des pompiers, des îlots de stationnement pour ses véhicules neufs seront créés, idéalement séparés d'une aire libre à minima 4m ou par des murs, pour éviter la transmission d'un feu d'une voiture aux autres.

6 DESENFUMAGE

Les ateliers doivent être équipés d'un système de désenfumage en partie haute permettant l'évacuation des fumées, gaz de combustion, avec une SUE de 2%. Les ateliers existants sont équipés d'espaces libres entre les cloisons et la toiture de la zone centrale, désenfumage naturel permanent, totalisant une SUE de 16,87 m² pour une SUE demandée de 34,28 m². La surface restante sera complétée par des ouvrants normés dans les cloisons de la zone centrale pour une SUE manquante de 17,41 m² avec un système de commande manuelle au sol. La partie de l'atelier au nord, non équipé de la zone surélevée centrale, sera équipée d'exutoires en point haut. Cette mesure sera présentée en demande de dérogation ICPE.

Les ateliers d'une surface supérieure à 1600m², seront séparés par un écran de de cantonnement.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2021-10870-01-002-NT rev1
	TYPE	Note technique
SODAUTO – Commune de Nouméa		

7 MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

Il sera mis en place 1 extincteur pour 200 m² et les extincteurs seront appropriés aux risques.

La délibération ICPE impose la présence à minima d'un poteau incendie à moins de 200 m du risque.

Selon la règle D9, les ateliers ont un besoin en eau de 130 m³/h en terme d'extinction, sur 2h.

Des poteaux incendie sont présents à proximité du site par voie carrossable :

-2 poteaux incendie à 270m,

-1 poteau incendie à 320m.

Selon le retour d'expérience des pompiers de Nouméa de la couverture de la zone, ces derniers demandent l'ajout d'un poteau incendie à moins de 100m de l'entrée du site.

Un poteau incendie sera ajouté à l'entrée du site sur la voie publique.

Les locaux à risque abritant des produits inflammables, seront équipés d'un système de détection incendie et d'un robinet incendie.

8 RECUPERATION DES EAUX D'EXTINCTION

L'exigence réglementaire impose de récupérer les eaux souillées par les imbrûlés en cas de départ de feu. Les installations étant existantes, aucune mesure n'est prévue à cet effet.

Selon la règle D9A, il est nécessaire de pouvoir confiner un volume d'eaux d'extinction de 320 m³ sur le site. N'ayant pas la possibilité de réaliser un bassin, le site prévoit la mise en charge des voiries, parkings imperméabilisés et des bâtiments pour contenir ce volume. À cet effet, les deux accès seront condamnés en situation de sinistre, les réseaux mis en charge par un système de boudins absorbants dans les regards, une réhausse des bordures périphériques afin de contenir le volume attendu.

Afin de conserver un accès pour les pompiers, une entrée accessoire sera créée sur la paroi contiguë avec la société de vente de véhicules d'occasion (façade est de la clôture) par la mise en place d'une zone fusible sur la clôture entre les ateliers et le parking de véhicule d'occasion, avec neutralisation de 2 places de stationnement au droit de cette zone. Une signalisation au sol permettra de geler la zone de tout stationnement.

9 ECLAIRAGE

Les ateliers seront équipés d'un éclairage de sécurité de type BAES.

- Dans les dégagements, les foyers lumineux ne doivent pas être espacés de plus de 15m.
- Les foyers lumineux doivent avoir un flux lumineux assigné d'au moins 45 lumens pendant la durée de fonctionnement assigné.